
Numéro de l'intervention: 115-2013
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 26.03.2013
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Fuchs (Bern, UDC)
Cosignataires: 0
Urgente:
Date de la réponse:
Numéro de l'ACE
Direction: SAP

Coût de l'intégration de la population étrangère

Depuis un certain temps, l'intégration se trouve au centre du débat politique.

On veut donner l'impression que ce domaine politique est un désert et qu'il faut prendre des mesures. Cependant, si l'on s'intéresse de plus près à la thématique, on constate qu'un grand nombre d'activités diverses et variées existent côte à côte dans le domaine de l'intégration depuis que les pouvoirs publics y consacrent des moyens financiers. Etant donnée la loi sur l'intégration qui est prévue pour le canton de Berne, la question se pose de savoir si le canton a gardé une vue d'ensemble de tous les différents projets qui existent déjà.

Le Conseil-exécutif est par conséquent prié de répondre aux questions suivantes :

1. A-t-il l'impression d'avoir une vue d'ensemble de toutes les aides à l'intégration qui sont proposées dans le canton ?
2. A-t-il à sa disposition une récapitulation des dépenses consacrées à l'intégration et peut-il donner des renseignements sur
 - a) les dépenses consacrées à la SAP à l'intégration de toutes les catégories de personnes étrangères titulaires de tous les types de permis de séjour ?
 - b) les dépenses consacrées à la POM à l'intégration de toutes les catégories de personnes étrangères titulaires de tous les types de permis de séjour ?
 - c) les dépenses consacrées dans l'administration cantonale à l'intégration de toutes les catégories de personnes étrangères titulaires de tous les types de permis de séjour ?
3. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance des sommes dépensées dans le canton de Berne à l'intégration de toutes les catégories de personnes étrangères titulaires de tous les types de permis de séjour dans le cadre de projets financés par la Confédération, les communes ou d'autres instances telles que les églises ?
4. Quelle a pu être l'utilité de ces dépenses jusqu'ici et de l'application du droit en vigueur au niveau fédéral ainsi que des exigences posées en termes d'intégration, autrement dit :

- a) dans combien de cas l'aide à l'intégration a-t-elle permis d'échapper à la dépendance par rapport à l'aide sociale ?
- b) dans combien de cas le permis de séjour a-t-il été retiré en raison du non-respect des exigences énoncées dans la loi sur les étrangers ?